



CENTRE DE PERFECTIONNEMENT  
EN SOINS INFIRMIERS DE L'A.C.N.

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION**

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente proposition émane du

Pouvoir organisateur **Centre de Perfectionnement Postsecondaire en Soins Infirmiers de l'A.C.N. (A.S.B.L.)**

dénomination :

**Centre de Perfectionnement en Soins Infirmiers de l'A.C.N. - A.S.B.L.**

adresse complète : avenue Hippocrate, 91  
1200 Bruxelles

n° matricule : 2.339.039

n° de téléphone : 02/762.34.45 - 762.57.52

Date et signature du chef  
d'établissement de la CF ou  
du représentant du PO  
subventionné (1) (2)

22.3.95

*A. Fortin*

2. Transmis en date du : ..... par le réseau :

\* Libre - confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 82 00 15 0 21 51

Module d'orientation professionnelle dans le secteur des soins de santé

4. Finalité de l'unité de formation : repris en annexe 1 n° de 2 page(s)

5. Capacités préalables requises : repris en annexe 2 n° de 1 page(s)

6. Classement de l'unité de formation :

\* enseignement secondaire : transition  
degré : supérieur

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement : repris en annexe 3 n° de 1 page(s)

8. Programme de (des) cours : repris en annexe 4 n° de 2 page(s)

9. Fixation des capacités terminales : repris en annexe 5 n° de 1 page(s)

10. Chargé(s) de cours : repris en annexe 6 n° de 1 page(s)

## FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

### Module d'orientation professionnelle dans le secteur des soins de santé

#### 1. Finalités générales

Comme le précise l'article 7 du décret du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, les principales finalités de celui-ci sont de :

- \* concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle sociale, culturelle et scolaire.
- \* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 2. Finalités particulières

La crise actuelle que traverse le marché de l'emploi suscite des initiatives des instances compétentes pour favoriser la formation des demandeurs d'emploi de longue durée et de faible qualification.

Depuis ces dernières années, un nombre grandissant de demandeurs d'emploi viennent au CPSI avec le projet d'entreprendre des formations leur permettant d'acquérir une qualification dans le secteur des soins de santé et plus particulièrement des soins infirmiers.

Les professions en lien avec les soins de santé sont multiples et les exigences d'accès bien définies. Les candidats ont des difficultés à trouver le niveau d'étude qui leur convient en fonction de leur parcours scolaire, le secteur de travail qui répondrait le mieux à leur attentes et à leurs capacités.

La finalité de ce module est donc de rendre le candidat capable d'opérer un choix de formation motivé dans une perspective d'insertion dans le monde du travail, autonome et valorisante.

Pour y parvenir, les objectifs suivants doivent être poursuivis :

- \* présenter le secteur des soins de santé (structures, spécificités, éléments attractifs, contraintes, etc..)
- \* permettre aux candidats de construire un plan de formation et de carrière
- \* favoriser l'épanouissement personnel permettant d'aborder de manière positive un parcours pédagogique exigeant et contraignant.
- \* responsabiliser les candidats dans leur démarche de formation et les aider à rendre contact avec le secteur concerné.
- \* permettre au candidat d'acquérir ou de perfectionner une méthode d'étude et d'appréhension de matières théoriques

Ces finalités rencontrent les objectifs définis dans la circulaire 302/94 relative au Fonds Social Européen.

#### Objectif

Insertion dans le marché de l'emploi des chômeurs de longue durée et des chômeurs exposés au chômage de longue durée.

**CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**Module d'orientation professionnelle dans le secteur des soins de santé**

Le candidat sera porteur du certificat d'enseignement secondaire inférieur ou fera preuve de capacités équivalentes.



CENTRE DE PERFECTIONNEMENT  
EN SOINS INFIRMIERS DE L'A.C.N.

Annexe 3.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE  
REGROUPEMENT

Module d'orientation professionnelle dans le secteur des soins de santé

N E A N T

PROGRAMME DE (DES) COURS

Module d'orientation professionnelle dans le secteur des soins de santé

1. Sociologie professionnelle

Rendre l'étudiant capable de

- \* Situer le secteur "Soins de Santé" dans l'ensemble du monde du travail. C'est-à-dire : en décrire les spécificités, les emplois offerts avec leurs exigences, les profils de fonction, les caractéristiques, structurelles, fonctionnelles et relationnelles.
- \* Se familiariser avec les différentes professions de santé : conditions d'accès aux études, conditions de collation des titres professionnels, des débouchés professionnels, des conditions de travail spécifiques à leur exercice.

2. Déontologie

Au terme du cours l'étudiant sera sensibilisé aux principes déontologiques que doivent respecter les professionnels de la santé :

Il devra être capable :

- \* d'entreprendre une réflexion d'ordre éthique à propos de l'exercice des professions de santé.

3. Psychologie appliquée

Rendre l'étudiant capable de :

- \* percevoir pour lui-même ses attentes, ses besoins de formation, ses attentes et ses besoins professionnels afin de s'interroger positivement sur ses propres motivations vis-à-vis de ses choix professionnels et de formation.
- \* reconnaître en lui ce qui est ressource positive dans la recherche d'une orientation professionnelle et ce qui en est un frein.
- \* définir, repérer et se situer par rapport aux différents réseaux de communication dans un milieu professionnel.
- \* vivre harmonieusement la relation d'autorité et l'instauration d'un changement.
- \* percevoir les richesses et les contraintes d'un travail en équipe pluridisciplinaire.
- \* être conscient de la spécificité relationnelle des professions de santé.

4. Méthodologie de projet

L'étudiant sera capable de :

- \* expliciter les différentes étapes à parcourir pour mettre en place un projet de formation personnel.
- \* analyser les ressources et contraintes à gérer pour mener son projet à son terme.
- \* opérer un choix personnel entre les différentes professions dans le secteur des soins de santé.



CENTRE DE PERFECTIONNEMENT  
EN SOINS INFIRMIERS DE L'A.C.N.

Annexe 5.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

**Module d'orientation professionnelle dans le secteur des soins de santé**

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant présentera un plan de formation qui permettra de vérifier qu'il a utilisé les outils développés lors de la formation et atteint la finalité prévue :

- \* opérer un choix de formation motivé dans une perspective d'insertion dans le monde du travail autonome et valorisante.

PROFIL DU OU DES CHARGE(S) DE COURS

Module d'orientation professionnelle dans le secteur des soins de santé

Les chargés de cours seront enseignants.